COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. :10/CRAT A.916-AN
NDu

Le 15 juillet 2010

Avis de la CRAT portant sur le projet de contenu de l'étude d'incidences relative à l'avant-projet de révision du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz en vue de l'inscription d'une zone d'extraction au lieu-dit « Trou de Billemont » à ANTOING

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 42 du CWATUPE, la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) est consultée sur le projet de contenu de l'étude d'incidences ainsi que de l'avant-projet de plan.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet :

- Inscription d'une zone d'extraction de 41,8 hectares destinée aux dépôts de terres de découverture et de stériles provenant de la carrière dite « de Guéronde ». Le site retenu s'inscrit dans le prolongement Sud du site d'exploitation actuel et autour du site classé d'un tumulus romain. Il est actuellement affecté en zone agricole au plan de secteur.
- Inscription, à titre de compensations planologiques, de 21,9 hectares de zone agricole, de 14,2 hectares de zone forestière et de 5,1 hectares de zone de parc au lieu-dit « Wissempierre » à Tournai sur des terrains actuellement affectés pour 39,2 hectares en zone d'extraction et pour 2 hectares en zone d'activité économique industrielle.
- Inscription, à titre de compensation planologique et pour créer un dispositif tampon entre les zones d'habitat et la future zone d'extraction, de 0,9 hectare de zone d'espaces verts en limite Est de la zone d'extraction projetée. Ces terrains sont actuellement affectés en zone d'équipements communautaires et de services publics.
- Inscription d'une zone d'espaces verts de 3,3 hectares en limite Sud et Est de la zone d'extraction projetée, sur des terrains actuellement inscrits en zone agricole, pour créer un dispositif tampon entre les zones d'habitat et la future zone d'extraction et assurer la protection des canalisations de la « Transhennuyère ».
- Inscription d'une zone d'espaces verts de 3 hectares, sur des terrains actuellement affectés en zone agricole, pour assurer la protection du site archéologique classé et de ses abords.

Demande :	Révision du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz
Localisation :	Entre la route de Ramecroix, la rue et le chemin du Trou de Billemont, la bretelle d'accès à la N52 et la chaussée de la Clinkererie
Autorité compétente :	Gouvernement wallon

Date de réception du dossier : 18 juin 2010

Rue du Vertbois, 13c | 4000 Liège - Belgique | Tel. : +32 (0)4 232 98 59 | Fax : +32 (0)4 232 98 50 | www.crat.be | info@crat.be

2. AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu d'études d'incidences, ainsi que sur l'avant-projet de plan.

La CRAT souhaite néanmoins que l'étude apporte une attention particulière sur la qualité du sous-sol de la zone d'extraction projetée afin de confirmer ou non, un éventuel gisement exploitable.

L'étude devra également veiller à ce que les alternatives à la mise en terril des terres de découverture et stériles envisagent les cas suivants :

- Une alternative du phasage de la zone d'extraction dite de « Guéronde » qui permettrait la mise en œuvre du back-filling sur ce site ;

- La révision des conditions fixées par le permis unique de la zone d'extraction de « Guéronde », notamment avec la possibilité de réaliser des merlons en utilisant les terres de découverture et les stériles.

Enfin, la CRAT demande que l'étude d'incidences envisage la réversibilité de la zone d'extraction projetée, en étudiant, par exemple, la possibilité d'utiliser le terril pour remblayer la zone de Guéronde, une fois celle-ci arrivée au terme de son exploitation.

Philippe BARRAS,
Président